

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
9 JUIN 2022



COMPTE-RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU 9 JUIN 2022

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
COMpte-REndU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
9 JUIN 2022

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 juin 2022 à 19 heures à l'Hôtel de Ville, salle des Mariages, par suite d'une convocation en date du 3 juin 2022, dont un exemplaire a été affiché le jour même en Mairie de Bois-Guillaume.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPEL NOMINAL

Madame Marie-Laure PATOUX est désignée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel nominal.

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM. Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mélanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Hervé ADEUX, Jean-Marie LÉGUILLON, Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Isabelle HERBERT, Christine LEROY, Bruno COLESSE, Marie-Laure PATOUX, Vincent BOURGES, Grégory DEREN, Hélène SOLER, Basile BERNARD, Gaëlle RICHEL, Nicole BERGES, Lionel ANSELMO, Marie-Françoise GUGUIN, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Frédéric ABRAHAM, Isabelle SAINT BONNET, Philippe COUVREUR.

Absents excusés régulièrement convoqués : Madame Marie MABILLE excusée pouvoir à Madame Mélanie VAUCHEL, Monsieur Stéphane BERTOLETTI excusé pouvoir à Monsieur Philippe-Emmanuel CAILLÉ, Madame Claire PEREZ excusée pouvoir à Madame Patricia RENAULT, Monsieur Grégoire POUPON excusé pouvoir à Monsieur Michel PHILIPPE, Madame Soukeyna WILLIER excusée pouvoir à Monsieur Basile BERNARD, Monsieur Gildas QUÉRÉ excusé pouvoir à Madame Marie-Françoise GUGUIN.

II - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 7 AVRIL 2022

Le procès-verbal de la réunion du 7 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

III - ADMINISTRATION DE LA VILLE – FONCTIONNEMENT DES INSTANCES – DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.

Après une suspension de séance de dix minutes, le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la question n° 23 « PETITE ENFANCE - CRÈCHES/HALTES-GARDERIES - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC - CHOIX DU CONCESSIONNAIRE POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE QUATRE STRUCTURES PETITE ENFANCE » est retirée de l'ordre du jour et reportée.

IV - DELIBERATIONS

1 – ADMINISTRATION DE LA VILLE – PERSONNEL – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - ADOPTION

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
9 JUIN 2022

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 6 abstentions (Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Lionel ANSELMO, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ et Frédéric ABRAHAM) **ADOpte** la modification du tableau des effectifs du personnel communal et **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

2 - PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT DIRECTEURS ET ANIMATEURS DE CENTRE DE LOISIRS - ETUDES SURVEILLEES - AIDE AUX DEVOIRS – INTERVENANTS MUSICAUX

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 6 abstentions (Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Lionel ANSELMO, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ et Frédéric ABRAHAM), **DECIDE de pouvoir les emplois de :**

- de directeurs et directeur adjoint de centre de loisirs, d'animateurs référents et d'animateurs,
- de chargé d'aide aux devoirs,
- d'intervenants musicaux dans les écoles,

et **AUTORISE** le Maire à signer les contrats et les pièces afférentes.

3 - PERSONNEL COMMUNAL - PERSONNEL AFFECTE AU SERVICE JEUNESSE - MODIFICATIONS DES MODALITES DE REMUNERATION

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 6 abstentions (Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Lionel ANSELMO, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ et Frédéric ABRAHAM), **ABROGE** les délibérations n°11-2012 et n°119-2012 du 12 avril 2012 et 31 mai 2012 portant harmonisation des modalités de rémunération des vacataires d'animation pendant la commune nouvelle, **ABROGE** les délibérations n°82-2013 du 16 mai 2013 et n°83-2014 du 5 juin 2014 portant revalorisation des rémunérations des vacataires d'animations, **ABROGE** les délibérations n°86-2017 du 28 juin 2017 et n°107-2017 du 18 octobre 2017 fixant les modalités de recrutement et de rémunération, **DECIDE** d'adopter des modalités de rémunération, **DECIDE** de fixer la date d'application de ces nouvelles mesures au 30 août 2022 et **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

4 - AVANTAGE EN NATURE - ATTRIBUTION D'UN VEHICULE DE FONCTION POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **OCTROIE** un véhicule de fonction à l'agent occupant l'emploi suivant : Directeur Général des Services pour nécessité absolue de service, **AUTORISE** le Maire à prendre l'arrêté portant attribution d'un véhicule de fonction à l'agent occupant l'emploi mentionné à l'article 1, **RETIENT** le mode d'évaluation de l'avantage en nature suivant : Sur la base d'un forfait annuel, **PREND** en charge les frais suivants : frais de carburant, frais d'entretien, frais d'assurance, impôts et taxes, frais de péage, **RAPPELLE** qu'il appartient à l'autorité territoriale, conformément aux articles L.121-2 et L.121-3 du Code de la route de désigner le conducteur d'un véhicule de fonction responsable d'une infraction au Code de la route et que le paiement des montants de contraventions liées aux infractions à ce code relève de la responsabilité

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
9 JUIN 2022

exclusive de l'agent ou de l'élu concerné, **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget principal et **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5 - CREATION D'UNE OBLIGATION DE SERVIR A DESTINATION DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES RECRUTES DANS UN CADRE D'EMPLOI DE POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'instaurer cette obligation à destination des fonctionnaires stagiaires recrutés à compter du 1^{er} janvier 2022, **FIXE** la durée d'obligation de servir à 3 ans à compter de la date de titularisation, **PRECISE** que la Ville se réserve le droit d'exiger, en cas de rupture anticipée de l'engagement par le fonctionnaire, le remboursement d'un montant forfaitaire visé à l'article 1^{er} du décret n°2021-1920 du 30 décembre 2021, fixé à 10 877 euros pour les agents de police municipale, à 16 789 euros pour les chefs de service de police municipale et **DECIDE** que le montant du remboursement est dégressif en fonction de la date à laquelle intervient la rupture de l'engagement, appréciée à compter de la date de titularisation du fonctionnaire.

6 - COOPERATION ENTRE LES SERVICES DE POLICE MUNICIPALE DES VILLES DE MONT-SAINT-AIGNAN - BIHOREL - BOIS-GUILLAUME – CONVENTION

Rapporteur : Hervé ADEUX au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir entre les villes de Bihorel, Bois-Guillaume et de Mont-Saint-Aignan relative à la coopération entre les services de police municipale, ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre et **DIT** que les recettes en résultant seront imputées aux budgets de l'exercice en cours.

7 - ADMINISTRATION DE LA VILLE – COMMANDE PUBLIQUE – GROUPEMENT DE COMMANDES AYANT POUR OBJET LA FOURNITURE DE MATÉRIELS SCOLAIRES, ÉDUCATIFS ET LUDIQUES - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de s'associer au groupement de commandes initié par la Ville de Rouen ayant pour objet la fourniture de matériels scolaires, éducatifs et ludiques destinés à l'ensemble des écoles et des centres de loisirs de la Commune et **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

8 - ADMINISTRATION DE LA VILLE – COMMANDE PUBLIQUE – FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET D'HYGIÈNE, D'ACCESSOIRES DE NETTOYAGE, D'ARTICLES DE RESTAURATION JETABLES ET DE SERVIETTES À USAGE UNIQUE DESTINÉS AUX ÉQUIPEMENTS DE LA COMMUNE DE BOIS-GUILLAUME ET DE LA CUISINE CENTRALE DU SIREST - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
9 JUIN 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de former avec le Syndicat Intercommunal de Restauration Collective Rouen - Bois-Guillaume, dénommé SIREST, un nouveau groupement de commandes en vue du lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen ayant pour objet la fourniture de produits d'entretien et d'hygiène, d'accessoires de nettoyage, articles de restauration jetables et serviettes à usage unique et **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, conformément au projet joint en annexe de la présente délibération, et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

9 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE DU HAVRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Philippe-Emmanuel CAILLÉ au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat avec l'université du Havre et **AUTORISE** le Maire à la signer ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre y compris les éventuelles conventions de mise à disposition de personnel.

10 - DEMARCHE CLIMAT- AIR-ENERGIE - LABELLISATION TERRITOIRE ENGAGÉ CLIMAT-AIR- ENERGIE – AUTORISATION

Rapporteur : Philippe-Emmanuel CAILLÉ au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à demander le label Territoire Engagé CLIMAT - AIR – ENERGIE, à déposer le dossier correspondant au nom de la collectivité auprès de la Commission Nationale du Label et à prendre toutes mesures nécessaires à l'obtention de ce label.

11 - ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPI) – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU RLPI - PRISE D'ACTE

Rapporteur : Christine LEROY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la tenue d'un débat en séance sur les orientations générales du RLPi, en application des dispositions combinées des articles L.581-14-1 du Code de l'Environnement et L.153-12 du Code de l'Urbanisme.

12 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTÉRIEURE (TLPE)

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **CONFIRME** l'exonération de droit pour les dispositifs de publicité inférieurs à 7 m², **DÉCIDE** d'une réfaction de 50 % sur le tarif applicable aux dispositifs d'enseigne, autres que ceux scellés au sol, si la somme de leurs superficies correspondant à une même activité est inférieure ou égale à 12 m², **DÉCIDE** d'appliquer les tarifs de droit commun pour les dispositifs supérieurs à 12 m², **DÉCIDE** d'appliquer les tarifs maximaux autorisés par la loi pour les pré-enseignes et panneaux publicitaires numériques, **INSCRIT** au budget les recettes

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
9 JUIN 2022

correspondantes et **PRECISE** que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 024_2022 du 7 avril 2022.

13 - ADMINISTRATION DE LA VILLE – FINANCES – ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE 2021 – PRISE D'ACTE

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de l'état des acquisitions et cessions immobilières intervenues au cours de l'exercice 2021.

14 - ADMINISTRATION DE LA VILLE – FINANCES – FORMATION DES ELUS LOCAUX – ACTIONS FINANCEES PAR LA COMMUNE EN 2021 - PRISE D'ACTE

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des actions de formation financées par la commune dont ont bénéficié les membres du Conseil Municipal en 2021.

15 - ADMINISTRATION DE LA VILLE – FINANCES – COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – ADOPTION

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le compte de gestion de l'exercice 2021 du budget principal de la Ville.

16 - ADMINISTRATION DE LA VILLE - FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – ADOPTION

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Après avoir élu Aurélien BEHENGARAY président de séance et demandé au Maire de quitter la salle, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 6 abstentions (Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Lionel ANSELMO, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ et Frédéric ABRAHAM) **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal de la Ville.

17 - ADMINISTRATION DE LA VILLE – FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – ADOPTION

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 6 abstentions (Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Lionel ANSELMO, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ et Frédéric ABRAHAM), **DECIDE** d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2021 de la section de fonctionnement du budget principal de la Ville comme suit :

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
9 JUIN 2022

- Article 1068 en recettes d'investissement (excédent de fonctionnement capitalisé) : 2 550 569,00 € ;
- Article 002 en recettes de fonctionnement (excédent de fonctionnement reporté) : 5 691 567,98 €.

18 - FINANCES – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS – SUBVENTION D'EQUIPEMENT A CDC HABITAT GRAND OUEST POUR L'ACQUISITION DE 12 LOGEMENTS SOCIAUX 4134 ROUTE DE NEUFCHÂTEL – DECISION

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE DE PARTICIPER** à l'équilibre financier de l'opération de construction de 12 logements sociaux intégrés à l'opération de construction de 31 logements collectifs situés 4134 route de Neufchâtel en versant une participation financière de 48 000 € à la société CDC Habitat Grand Ouest, **D'AMORTIR** cette participation de la commune sur 15 ans à compter de l'exercice suivant son versement et **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout acte nécessaire à sa mise en œuvre.

19 - ENFANCE/JEUNESSE - ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES - RESTAURATION SCOLAIRE - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR A DESTINATION DES FAMILLES A PARTIR DE L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023 – ADOPTION

Rapporteur : Mélanie VAUCHEL au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le règlement intérieur des accueils de loisirs, de la restauration scolaire ajusté et à destination des familles.

20 - EDUCATION/SPORTS - INITIATION AQUATIQUE DES ENFANTS SCOLARISES EN ELEMENTAIRE - CONVENTION A INTERVENIR AVEC LA SOCIETE VERT MARINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023 - ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Mélanie VAUCHEL au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre la société Vert Marine et la Ville de Bois-Guillaume pour l'initiation aquatique des enfants scolarisés en élémentaire durant l'année scolaire 2022-2023 et **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre les décisions nécessaires qui seront la suite ou la conséquence de la présente délibération pour les années scolaires suivantes.

21 - SPORT SCOLAIRE - UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PAR LES COLLEGIENS - AVENANT CONVENTION 2021-2024 AVEC LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME ET LE COLLEGE LEONARD DE VINCI - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT

Rapporteur : Patricia RENAULT au nom du Conseil de Municipalité

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
9 JUIN 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** la signature d'un avenant à la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs ouverts aux élèves du collège Léonard de Vinci pour les années scolaires 2021 à 2024 et **AUTORISE** le Maire, ou la 4^{ème} Adjointe au Maire, à signer ledit avenant ainsi que les autres documents ultérieurs.

**22 - PETITE ENFANCE - CRECHES/HALTES-GARDERIES -
CONCESSION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU
CONCESSIONNAIRE 2021 - PRISE D'ACTE**

Rapporteur : Isabelle HERBERT au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport annuel du concessionnaire des crèches/haltes-garderies pour la période de janvier à décembre 2021.

QUESTION ORALE

Le Maire répond à la question orale de Marie-Françoise GUGUIN concernant les intempéries du samedi 4 juin 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Bois-Guillaume, le 14 juin 2022

20 JUIN 2022
Affichage :
Retrait affichage :



Théo PEREZ
Maire